



**Monique RABIN**

Députée de Loire Atlantique  
Pays de Retz



"ACTUS/ACTIONS" : les thèmes portés par Monique Rabin

Commerce extérieur - Handicap - Vieillesse - Territoires - Agriculture - Jeunesse...

25 juillet 2014 - N°10

## FINANCES

• **Adoption du Projet de Loi de Finances Rectificatives 2014 : l'acte I du Pacte de responsabilité et de solidarité est lancé.**

**ACTU** : les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale rectificatifs ont été adoptés en ce mois de juillet. Ces deux textes mettent en œuvre les premières mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité : des baisses ciblées de prélèvements en faveur des ménages modestes et des entreprises ainsi qu'un plan d'économies pour réduire le déficit et financer les priorités du Gouvernement.

3,7 millions de foyers vont bénéficier dès septembre d'une réduction d'impôt, comme le prévoit le Pacte de responsabilité et de solidarité.

1,9 million de foyers fiscaux cesseront d'être imposables ou éviteront de le devenir. Le PLFR prévoit en effet une réduction d'impôt sur le revenu d'un montant de 350 euros (700 euros pour un couple) au bénéfice des contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 1,1 Smic. Cette mesure, qui augmentera le pouvoir d'achat de ces ménages sera compensée par les très bons résultats de la lutte contre la fraude fiscale.

Les députés ont également décidé de reconduire pour un an l'exonération de taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle pour environ 250 000 contribuables modestes.

Enfin, le PLFR prolonge jusqu'en 2016 la surtaxe de l'impôt sur les sociétés, votée l'année dernière, qui concerne essentiellement les grandes entreprises et représente une recette de 2,5 milliards d'euros. Cette mesure permettra de maximiser l'impact des mesures du Pacte, en 2015, sur l'emploi et l'investissement.

1,6 milliard d'euros d'économies supplémentaires de l'Etat en 2014. Le Gouvernement réaffirme son engagement à tenir la trajectoire de réduction du déficit public.

Le péage de transit poids lourds adopté. Le nouveau dispositif, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2015, concernera les camions de plus de 3,5 tonnes circulant sur un réseau de près de 4 000 kilomètres de routes nationales et locales très fréquentées par les poids lourds. Il devrait rapporter 500 millions

d'euros par an.

**CHIFFRES CLÉS** : 3,7 millions de foyers fiscaux modestes bénéficieront en septembre d'un allègement d'impôt.

**ACTION à l'Assemblée** : j'ai voté le projet de loi de finances et notamment l'article 1er qui prévoit des allègements fiscaux important pour les ménages le plus modestes.

**En savoir plus** : [Visualiser mon intervention le 16 juillet prendre connaissance du projet de loi de finances rectificatives pour 2014](#)

• **Présentation du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014.**

**ACTU** : ce projet de loi poursuit la mise en œuvre des mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité, qui mobilise de nouveaux moyens en faveur de l'emploi et de l'investissement afin de relancer la croissance.

À l'horizon 2017, il doit permettre de gagner plus de 0,5 % de croissance et de créer 200 000 emplois marchands, en redonnant aux entreprises les marges nécessaires pour embaucher, innover et investir. À ce titre, le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS) pour 2014 prévoit :

- une nouvelle baisse du coût du travail ciblée sur les bas salaires jusqu'à 1,6 SMIC. Les taux d'allègements seront harmonisés entre les entreprises de moins de 20 et celles de plus de 20 salariés. Cette baisse permettra d'atteindre le « zéro charge URSSAF » au niveau du SMIC, dès le paiement des cotisations au titre des salaires de janvier 2015.  
Les cotisations personnelles des travailleurs indépendants et des exploitants agricoles seront quant à elles réduites de 3,1 points pour les cotisants dont les revenus sont inférieurs à 41 000 euros, la réduction étant prolongée de façon dégressive jusqu'à environ 52 000 euros. L'exonération concernera 90 % des artisans, 90 % des commerçants, 65 % des professionnels libéraux et environ 50 % des entrepreneurs relevant du régime micro-social. Elle bénéficiera également à plus de 95 % des non salariés agricoles ;
- la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), payée par les entreprises à proportion de leur chiffre d'affaires, et qui concerne notamment le secteur industriel, entamera sa baisse dès 2015, avec une suppression prévue pour toutes les entreprises à horizon 2017. Un abattement permettra à la totalité des très petites entreprises (TPE) et à près de la moitié des petites et moyennes entreprises (PME), dès lors qu'elles ont un chiffre d'affaires inférieur à 3 250 000 euros, d'être totalement exonérées dès 2015 ;
- les cotisations salariales diminueront dès le 1er janvier 2015 pour les salariés percevant jusqu'à 1,3 SMIC. Cette mesure permettra une hausse de revenus d'environ 500 euros par an au niveau du SMIC, visible sur la feuille de paye. Elle fera l'objet d'une déclinaison particulière dans la fonction publique.

L'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour 2014 sera revu à la baisse de près de 0,8 milliard d'euros, pour tenir compte des économies supplémentaires réalisées en 2013.

Le PLFRSS pour 2014 prévoit de ne pas revaloriser pour une année, à titre exceptionnel, au 1er octobre prochain, les aides au logement et les retraites de base – à l'exception de celles touchées par

des retraités dont le montant total des pensions est inférieur à 1200 euros.

Les résultats obtenus en matière de redressement des comptes sociaux sont consolidés. Ces résultats traduisent la poursuite de la politique de réduction des déficits sociaux menée par le Gouvernement : de 20,9 milliards d'euros en 2011, le déficit du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) a été ramené à 17,5 milliards d'euros en 2012 et à 15,4 milliards d'euros en 2013, et devrait atteindre 13,3 milliards d'euros en 2014. Selon les hypothèses économiques retenues, ce déficit devrait être de 8,9 milliards en 2015 et disparaître en 2017.

**En savoir plus :** [prendre connaissance du PLFRSS 2014](#)

## FERROVIAIRE

• **Le projet de loi sur la réforme du système ferroviaire a définitivement été adopté par l'Assemblée nationale le 21 juillet. Il vise avant tout à améliorer la qualité du service public pour tous les usagers, notamment par un rapprochement incontournable du gestionnaire du réseau (RFF) et de l'exploitant (SNCF).**

**ACTU :** la réforme organise le rail français selon une nouvelle architecture plus simple, plus cohérente qui permet de gagner en efficacité et de préserver le service public du ferroviaire auquel nos concitoyens sont attachés. La loi crée un grand groupe public ferroviaire piloté par l'Etat qui fixera ses objectifs.

Elle vise à mettre fin à la séparation actuelle entre Réseau ferré de France (RFF) et la SNCF, qui se traduit par des surcoûts et des difficultés à coordonner les travaux ferroviaires. L'objectif est de stabiliser la dette du secteur ferroviaire (44 milliards d'euros) et de préparer l'ouverture à la concurrence du transport intérieur de passagers (en 2022 au plus tard).

Sur la base de quatre constats simples, le Gouvernement a engagé depuis dix-huit mois une réforme impérative du système ferroviaire.

1. Très sollicité, le système fait face à des dysfonctionnements qui dégradent la qualité de service offerte à ses utilisateurs. Les travaux d'entretien et de modernisation du réseau classique ont été trop longtemps repoussés.
2. Les coûts ne sont pas maîtrisés.
3. Le cadre social est éclaté depuis l'arrivée des entreprises privées de fret.
4. Le système ferroviaire doit être prêt pour les futures évolutions européennes.

**ACTION à l'Assemblée :** je suis intervenue dans la discussion générale sur la réforme ferroviaire le 17 juin à l'Assemblée.



**ACTION en circonscription :** j'ai suivi de près le dossier de modernisation de la ligne Nantes/Pornic/Saint Gilles Croix de vie dont les travaux démarrent en septembre prochain.

**En savoir plus :** [voir mon intervention](#) / [voir le dossier du Ministère de l'écologie, du dvpt durable et](#)

[de l'énergie](#)

## ENVIRONNEMENT

• **"Penser le littoral dans toute sa complexité"**. Telle est l'ambition de la **mission Mer et Littoral** lancée par l'Assemblée des départements de France (ADF). Après plus d'un an d'un travail quelque peu inédit, qui a fédéré une trentaine de départements côtiers, ses conclusions et recommandations ont été dévoilées le 20 juin, à Saint-Nazaire.

**ACTU** : le 20 juin, à Saint-Nazaire, le département de Loire-Atlantique a accueilli la journée de restitution de la mission nationale Mer et Littoral.

*Face aux phénomènes littoraux contemporains, ce sont les collectivités locales qui sont en première ligne, à commencer par les communes, constate Philippe Grosvalet, président du Conseil général de Loire-Atlantique, dans son rapport présenté le 20 juin. A leurs côtés, les départements, forts de leurs moyens opérationnels, répondent présents quand il s'agit de réparer une digue dans l'urgence, de procéder au nettoyage de plages souillées, ou bien encore de préserver et d'ouvrir au public les espaces naturels côtiers".*

Ce territoire s'avère aujourd'hui confronté à différentes pressions environnementales : artificialisation continue des sols, dégradation des ressources naturelles (paysages, espaces naturels, qualité des masses d'eaux côtières, habitats naturels côtiers et maritimes, etc.), et accélération de l'évolution de son trait de côte.

Les 31 départements littoraux de France se sont réunis pour mener une réflexion dans cette optique. Le document en résultant détaille 144 propositions d'actions concrètes pour les départements et verse 13 contributions au débat national pour renforcer l'action publique en faveur de la mission Mer et Littoral.



**ACTION en circonscription** : interpellée sur le trait de côte par les associations d'usagers, je me suis rendue à St Nazaire à la Journée d'échanges autour du rapport de la Mission Mer et Littoral.

## EGALITE FEMMES-HOMMES

• **Après les travaux de la commission mixte paritaire, le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes revient à l'Assemblée nationale. Pour la première fois, un texte aborde l'égalité femmes-hommes dans toutes ses dimensions.**

**ACTU** : loin d'être un combat d'arrière-garde, l'égalité entre les femmes et les hommes est redevenue une politique publique à part entière, présente dans l'ensemble des chantiers du Gouvernement.

Le projet de loi relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, présenté en Conseil des ministres le 3 juillet 2013 aborde le sujet dans toutes ses dimensions, avec notamment :

- l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations entre femmes et hommes au travail,

- la lutte contre les violences et les stéréotypes sexistes,
- la lutte contre la précarité,
- l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, sociales et professionnelles.

Il pose aussi des enjeux nouveaux :

- la place des pères dans l'éducation des enfants,
- les temps de la vie personnelle,
- le rôle et l'image des femmes dans les médias et dans la culture.

**CHIFFRES CLÉS** : 27 % c'est l'écart de rémunération qui sépare toujours les hommes et les femmes. 80 % des tâches domestiques sont assurées par les femmes. 80 % des salariés à temps partiel sont des femmes. 100 000 hommes en congés parental d'ici à 2017, c'est l'objectif du projet de loi.

## REFORME TERRITORIALE

• Le gouvernement a présenté un projet de loi relatif à la **délimitation des régions**, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, ainsi qu'un projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Ces deux projets de loi fondent la réforme territoriale souhaitée par le Président de la République et le Premier ministre.

**ACTU** : l'Assemblée nationale a adopté la nouvelle carte à 13 régions par son vote solennel global en première lecture mercredi 23 juillet. Après les grandes lois de décentralisation de 1982 et l'introduction dans la Constitution de la République décentralisée, la réforme portée par le chef de l'Etat entend "transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République". *"Notre organisation territoriale a vieilli et les strates se sont accumulées"*. A terme, le chef de l'Etat fixe l'objectif d'une réforme constitutionnelle prévoyant la suppression du conseil général en 2020.

L'article 1er sur la carte réduit ainsi le nombre de régions en métropole de 22 à 13 (Corse comprise), et non 14 comme le prévoyait le projet initial du Gouvernement.

Cette nouvelle carte acte le rattachement des régions :

- Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne,
- Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie,
- Bourgogne et Franche Comté,
- Haute-Normandie et Basse-Normandie,
- Rhône-Alpes et Auvergne,
- Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon
- Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

6 régions inchangées :

- Bretagne,
- Corse,
- Ile-de-France,
- Centre,

- Pays de la Loire,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

A terme, les régions françaises seront de taille équivalente aux autres régions européennes et seront ainsi *"capables de bâtir des stratégies territoriales"*, a précisé François Hollande. A ce titre, elles disposeront de compétences stratégiques élargies et d'outils pour accompagner la croissance des entreprises. Demain, les régions seront *"la seule collectivité compétente pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi, pour intervenir en matière de transports, des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports. Elles géreront les lycées et les collèges. Elles auront en charge l'aménagement et les grandes infrastructures"*, a-t-il détaillé. Et d'ajouter : *"elles disposeront de moyens financiers propres et dynamiques. Et elles seront gérées par des assemblées de taille raisonnable. Ce qui veut dire moins d'élus"*.

Cette organisation doit entrer en vigueur le 1er janvier 2016. Mais elle est encore susceptible d'évoluer : les sénateurs vont désormais s'emparer du texte pour une seconde lecture, et peuvent le modifier. Le projet de loi tel qu'il a été adopté prévoit également le report des élections régionales et départementales de mars 2015 à décembre 2015, ainsi qu'un "droit d'option", qui permettra sous certaines conditions aux départements de changer de région. Un changement de région qui devra être approuvé par les trois cinquièmes du Conseil général et des Conseils régionaux concernés.

Un deuxième volet du texte, qui porte sur les compétences des collectivités, doit être discuté à l'automne.

**ACTION à l'Assemblée :** pour le rattachement de la Bretagne aux Pays de la Loire, j'ai déposé un amendement auquel les parlementaires socialistes se sont ralliés. Cet amendement n'a pas été adopté par l'Assemblée.



**ACTION en circonscription :** j'ai adressé fin mai à l'ensemble des acteurs locaux du Pays de Retz un questionnaire sur la réforme territoriale afin de recueillir leurs attentes et critiques. Une lourde majorité des élus, du monde plotique, économique, associatif et sportif soutiennent ma position.

**En savoir plus :** [prendre connaissance du questionnaire adressé aux acteurs locaux / Lire mon amendement.](#)

## SIMPLIFICATION

• **Le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique a présenté un projet de loi relatif à la simplification de la vie des entreprises.**

**ACTU :** il permettra d'intensifier la démarche de simplification en faveur des entreprises, par la mise en œuvre, d'ici le 1er janvier 2015, d'un nouveau train de mesures.

Ce projet de loi comprend les mesures de niveau législatif qu'appelle la mise en œuvre des 50 mesures proposées en avril 2014 par le Conseil de simplification, alors co-présidé par M. Mandon et M. Poitrinal.

Il est ainsi le fruit de la démarche collaborative engagée avec les entreprises, afin d'identifier les mesures les plus utiles pour alléger leurs charges administratives, et constitue l'une des réformes

structurelles prévues par le Pacte de responsabilité et de solidarité, de même qu'il traduit l'un des engagements du Pacte national de réforme adopté au printemps 2014.

Figurent dans le projet de loi des dispositions permettant d'étendre le titre emploi simplifié CTESES aux entreprises jusqu'à 20 salariés, d'harmoniser les diverses acceptions de la notion de « jour » dans le code du travail, de développer le rescrit, en particulier dans le champ du code du travail, du code de la consommation ou du code général de la propriété des personnes publiques, de réduire le nombre minimal d'actionnaires dans les sociétés anonymes non cotées ou encore de supprimer diverses obligations déclaratives dans le domaine fiscal.

Est également supprimée l'obligation de déclaration des congés d'été des boulangers, dont l'origine historique était à rechercher aux temps de la Révolution française.

Les autres mesures retenues par le Président de la République après les propositions du Conseil de la simplification pour les entreprises, telles que la consécration de la facilitation de l'accès au droit pour les entreprises, la consécration d'un principe de confiance a priori dans le domaine fiscal ou encore la publication à date fixe des instructions fiscales, seront mises en œuvre sans qu'il soit besoin de mesures législatives.

Le projet de loi ouvre enfin la voie à la transformation en simples déclarations de certains des 3 650 régimes d'autorisation qui s'appliquent aux entreprises, à une refonte du droit des marchés publics à l'occasion de la transposition de nouvelles directives européennes en matière sociale, environnementale, de promotion de l'innovation et d'accroissement sensible de la part des PME dans la commande publique, ainsi qu'à la fusion d'Ubifrance et de l'Agence française pour les investissements internationaux.

**ACTION à l'Assemblée :** membre de la commission spéciale de la simplification, je suis intervenue en séance publique dans la discussion générale le 22 juillet.



**ACTION en circonscription :** j'ai accueilli dans le ministre Thierry Mandon à Machecoul le 17 juillet pour un atelier participatif sur la simplification des normes aux entreprises avec le tissu économique de la circonscription.

**En savoir plus :** [Prendre connaissance du communiqué / prendre connaissance du site 'faire simple'](#)

## TOURISME

• **Co-rapporteuse avec Eric Woerth (UMP), et Eric Staumann (UMP) d'une mission sur la fiscalité des hébergements touristiques, j'ai présenté les conclusions de cette dernière.**

**ACTU :** des députés ont plaidé pour l'augmentation du plafond des taxes de séjours en créant un nouvel échelon fiscal spécifique aux cinq étoiles et aux palaces. Ils se sont également penchés sur un phénomène en plein essor, la location d'appartements de courte durée entre particuliers, dont se sont fait une spécialité les sites comme AirBnb. Or ceux-ci échappent à la taxe de séjour, ce qui crée une distorsion de concurrence vis-à-vis des hôtels et autres structures d'hébergement.

Nous voulons aussi donner la possibilité aux communes, qui ont la charge du recouvrement de cette taxe, d'en confier la collecte au Trésor, afin d'en améliorer le rendement.

**CHIFFRES CLÉS : 8000 chambres dans les 140 hôtels et résidences hôtelières de l'agglomération nantaise.** Une donnée en hausse de 10 % en trois ans, selon le club hôtelier Nantes-Atlantique.

**ACTION à l'Assemblée :** j'ai déposé plusieurs amendements sur la refondation, de la taxe de séjour acceptés à l'unanimité par la Commission des finances. J'ai remis un rapport début juillet qui propose notamment de relever la taxe de séjour pour les hôtels 5 étoiles. J'ai participé aux 3e rencontres parlementaires sur le tourisme à Paris le 1er juillet.

Je prépare des évolutions législatives pour les proposer au vote dans le cadre de la loi de finances.

**En savoir plus :** [lire le rapport remis sur la fiscalité des hébergements touristiques](#)

[www.MoniqueRabin.fr](http://www.MoniqueRabin.fr) - Page Facebook de Monique Rabin





**Monique RABIN**  
Députée de Loire Atlantique  
Pays de Retz



"ACTUS/ACTIONS" : les thèmes portés par Monique Rabin

Commerce extérieur - Handicap - Vieillesse - Territoires - Agriculture - Jeunesse...

1er juillet 2014 - N°9

## COMMERCE EXTERIEUR

- Après deux années de baisse, le **nombre de projets d'investissement en France progresse à nouveau.**

**ACTU** : La France, dans le trio de tête européen, a retrouvé son niveau de 2010 en termes d'investissements étrangers, d'après le baromètre Ernst&Young de l'attractivité en Europe 2014. Grâce à une progression de 9,1% des implantations internationales en France - contre 4,1% en Europe - elle est au : 1er rang en termes d'investissements dans le domaine industriel ; au 2ème rang en termes d'emplois ; au 3ème rang en termes de projets d'investissements. Les trois secteurs moteurs de l'attractivité française selon les investissements étrangers sont : l'énergie (18%), les transports (10%) et le numérique (10%). 34% des investisseurs interrogés par Ernst & Young envisagent d'établir ou de développer des activités en France, un chiffre supérieur au Royaume- Uni et à l'Allemagne (27%), ou à la Belgique (20%). C'est véritablement un signe de confiance dans l'avenir de ce pays et pour son attractivité future, ont commenté les ministres des affaires étrangères et de l'économie.

**CHIFFRES CLÉS** : en France, **plus de 20 000 entreprises étrangères** représentant près de 2 millions d'emplois, un tiers de nos exportations industrielles, 20% de la recherche entrepreneuriale et 1 emploi sur 4 dans l'industrie.

## COMPTES PUBLICS

- Michel Sapin et Christian Eckert ont présenté le **projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2013.**

**ACTU** : l'année 2013 a été marquée par une amélioration notable des comptes publics. Le déficit public a de nouveau nettement diminué, passant de 4,9 % du PIB en 2012 à 4,3 % en 2013. L'effort structurel, qui élimine tous les effets du cycle économique, a été encore plus substantiel à 1,5 % du PIB. Sur 2012 et 2013, l'amélioration structurelle des finances publiques a atteint près de 2 % du PIB, soit près de 40 milliards d'euros. Le déficit structurel 2013 est toutefois supérieur de plus de 0,5 % à la prévision de la loi de programmation des finances publiques. Le Haut Conseil des finances publiques a rendu un avis constatant cet écart. Le Gouvernement a annoncé un plan d'économies de 50 Md€ qui

trouvera sa traduction dans les prochains textes financiers. Le déficit de l'État diminue, quant à lui, de 12,2 milliards d'euros pour s'établir à 74,9 milliards d'euros en 2013. Après avoir atteint un pic de 148,8 milliards d'euros en 2010, le déficit de l'Etat a donc été réduit de près de moitié à fin 2013. La dépense de l'État a été maîtrisée : les dépenses nettes - y compris charge de la dette et pensions, dotations aux collectivités territoriales et au budget communautaire - ont été inférieures de 3,5 milliards d'euros à la prévision initiale. Enfin, pour la huitième année consécutive, les comptes de l'État ont été certifiés par la Cour des comptes, ce qui permet d'en garantir la sincérité et la régularité au Parlement et aux citoyens. Les comptes de l'année 2013 ont été certifiés avec cinq réserves, deux de moins qu'en 2012. La France est le seul État de la zone euro à faire certifier ses comptes, ce qui est un gage de sérieux.

**CHIFFRES CLÉS** : la dépense publique a progressé en 2013, d'environ 2 % en valeur, soit le niveau le plus faible depuis 1998.

**ACTION à l'Assemblée** : audition de Christian Eckert le 4 juin.

## HANDICAP

• **Marisol Touraine et Ségolène Neuville améliorent la prise en charge des enfants et des adolescents en situation de handicap.**

**ACTU** : désormais, grâce à un décret récemment publié, les frais de transport des enfants et des adolescents handicapés vers les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) sont intégralement remboursés. Cette mesure démontre la détermination du gouvernement à renforcer le suivi médical des enfants handicapés et à faciliter le quotidien de leur famille. Elle témoigne en outre de la mise en oeuvre d'une approche globale du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge précoce des handicaps.

**ACTION à l'Assemblée** : je participe au groupe d'études sur le handicap à l'école.



**ACTION en circonscription** : j'ai rencontré des Sessad (Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile).

## PERSONNES RETRAITEES

• **La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) des ministères sociaux publie l'édition 2014 "Les retraités et les retraites"**;

**ACTU** : des chiffres de l'année 2012 sur lesquels se base ce rapport, on retiendra que le montant mensuel moyen de la pension de droit direct s'élève à 1.288 euros en 2012, soit une augmentation de 1,3% en euros constants sur l'année précédente. En cinq ans, ce montant moyen a progressé de 5,8% en euros constants. Cette progression s'explique principalement par le renouvellement des retraités, les nouveaux retraités percevant des pensions plus élevées. Les retraites les plus élevées sont celles des

régimes des professions libérales, de la fonction publique d'Etat et des régimes spéciaux. A l'inverse, les plus faibles s'observent chez les retraités affiliés à la MSA et au RSI. Il est tentant de rapprocher ce montant moyen de retraite de 1.288 euros du coût mensuel moyen d'une place en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, soit 2.892 euros. Un rapprochement à nuancer, car ce coût englobe les dépenses hôtelières. L'étude de la Drees consacre également un chapitre au minimum vieillesse. A la fin de 2012, son montant était de 777 euros par mois pour une personne seule. 564.400 personnes en bénéficient. Ce chiffre est en diminution de 1,4% par rapport à 2011, poursuivant ainsi une tendance à l'oeuvre depuis les années soixante sous l'effet de l'amélioration continue des pensions.

**CHIFFRES CLÉS** : la pension de droit direct des hommes est, en moyenne, **1,74 fois supérieure à celle des femmes**.

**En savoir plus** : [prendre connaissance de l'étude de la Drees](#)

## VIEILLISSEMENT - PROJET DE LOI

• **La ministre des affaires sociales et de la santé et la secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie ont présenté un projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement.**

**ACTU** : le projet de loi aborde tous les aspects liés à la nécessaire adaptation de la société au vieillissement. Il s'attache aussi à renforcer le soutien aux aidants et l'accompagnement en cas de perte d'autonomie. Il repose sur 3 piliers :

- Anticiper la perte d'autonomie : accès facilité aux aides, lutte contre l'isolement, actions pour une meilleure nutrition, meilleur usage des médicaments et des réponses sanitaires, prévention du suicide, ...
- Adapter la société : reconnaissance de l'engagement associatif des seniors, respect de leurs droits, rénovation de l'habitat collectif pour personnes âgées (investissement dans les foyers-logements, adaptation de 80 000 logements privés d'ici 2017, ...).
- Accompagner les personnes en perte d'autonomie : relèvement des plafonds de l'APA, réduction du reste à charge notamment pour les personnes âgées les plus modestes et pour celles ayant les plans d'aide les plus lourds, soutien aux aidants.

Ce texte conforte le choix d'un financement solidaire de l'accompagnement de la perte d'autonomie, fondé sur une ressource dédiée, la CASA, dont le rendement atteindra 645 M€.

**CHIFFRES CLÉS** : en 2060, un tiers des Français aura plus de 60 ans et que les plus de 85 ans seront près de 5 millions, contre 1,4 millions aujourd'hui.

**ACTION à l'Assemblée** : le texte pourrait être examiné à la rentrée au mois de septembre 2014.



**ACTION en circonscription** : à l'automne, j'organise une réunion publique sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement.

**En savoir plus** : [prendre connaissance du projet de loi](#)

# ATTRACTIVITE - ENSEIGNEMENT

- La France **très attractive pour les étudiants étrangers.**

**ACTU :** Selon le rapport de l'UNESCO, la France, en 2012, confirme sa place de 3ème pays le plus attractif pour les pays étrangers, avec 271 399 étudiants accueillis, soit 6,8% des étudiants en situation de mobilité internationale. La France progresse de 49 % sur 5 ans et de 68 % sur 10 ans Elle se situe derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni. La recherche, l'enseignement supérieur et le marché du travail de haut niveau sont devenus plus que jamais mondialisés. Dans ce contexte de compétition internationale pour attirer les meilleurs talents, Geneviève FIORASO s'est réjouie que la France confirme sa place parmi les destinations les plus attractives au monde : « l'accueil de ces étudiants et chercheurs étrangers est une richesse pour la France et un enjeu majeur pour son rayonnement universitaire et scientifique, sa compétitivité, et sa politique d'influence. Ce classement est aussi un signe fort donné à la qualité de la formation de nos établissements d'enseignement supérieur, de nos universités qui accueillent 3 étudiants étrangers sur 4 ». L'abrogation de la circulaire Guéant, l'enseignement en langues étrangères dans les universités autorisée par la loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, et la mise en place de guichets uniques sur les campus (24 aujourd'hui sur tout le territoire) pour leur faciliter leurs démarches.

**CHIFFRES CLÉS :** une étude de l'OCDE a montré que près de **95 % des étudiants plébiscitent la France pour la qualité de sa formation.**

**ACTION à l'Assemblée :** Vice-présidente de la commission d'enquête sur l'exil des forces vives en France, j'auditionne les grandes écoles et le monde de l'éducation.

# JEUNESSE - VACANCES

- La Ministre présente sa feuille de route sur **l'avenir des colonies de vacances.**

**ACTU :** 3 millions de jeunes passeront leurs vacances à leur domicile. La situation des colonies de vacances est elle-même préoccupante : alors que le taux de départ des jeunes dans ce cadre était en 1995 de 15%, il n'est plus aujourd'hui que de 7,5%. La Ministre a réaffirmé son attachement aux colonies de vacances comme levier d'éducation, d'apprentissage, «premier pas vers l'autonomie» et détaillé son plan de soutien aux colonies de vacances au travers : du dispositif « colos innovantes » en faveur de la refondation du modèle des colonies de vacances. Elle a par ailleurs réaffirmé sa décision de pérenniser et accentuer l'effort de l'Etat en direction de l'aide aux vacances, actuellement de plus de 2 Md€ via les exonérations sur les chèques vacances ou les mesures d'aide sociale ou de concours des comités d'entreprises. Cette volonté se traduira par une orientation des démarches d'achat sur le critère du coût mais aussi sur des critères qualitatifs ; une réorientation sur le secteur des colonies de vacances d'une partie des crédits de la sphère publique au titre de ses missions d'employeur (plus d'1 milliard d'euros) ; un dialogue renforcé avec des grands comités d'entreprise pour encourager les séjours labellisés.

**CHIFFRES CLÉS :** près de **40% de nos concitoyens ne partiront pas en vacances** cette année.



**ACTION en circonscription** : j'ai suivi de près le combat du centre de séjours Plein air et lui apporte mon soutien. J'ai posé une question écrite dans ce sens.

En savoir plus : [prendre connaissance de ma question écrite.](#)

## NUMERIQUE

- Les résultats de l'Observatoire du **haut et du très haut débit**.

**ACTU** : les résultats de l'Observatoire pour le premier trimestre de l'année 2014 confirment une progression du très haut débit mais toujours pas l'accélération attendue sur le déploiement du très haut débit (THD) comme sur le nombre des abonnés. Sur le marché du dégroupage, de la montée en débit et du déploiement du FTTH (marché de gros), la progression est consolidée. Le marché de détail sur le haut et le très haut débit poursuit sa marche ascendante, avec 295.000 abonnés supplémentaires sur le trimestre. Au total, le nombre d'abonnements internet dépasse la barre des 25 millions.

**CHIFFRES CLÉS** : en France, **2,2 millions de foyers** abonnés au très haut débit.

**ACTION à l'Assemblée** : je participe au groupe ruralité et numérique.



**ACTION en circonscription** : l'interrogation de l'Etat sur plusieurs points noirs de la circonscription.

- L'Union européenne se mobilise au côté de l'Etat pour le **déploiement du très haut débit pour tous**.

**ACTU** : le déploiement du très haut débit en France d'ici 2022 est un engagement fort du Président de la République. Ce chantier représente un investissement de 20 Md€ et repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés. Pour les projets publics, qui concerneront près de 15 millions de foyers et d'entreprises dans les territoires les moins denses, la possibilité pour les régions de mobiliser les fonds structurels européens (FEDER) constitue un élément important de la réussite du Plan France Très Haut Débit. En demandant que les réseaux ainsi financés s'inscrivent dans le cadre du plan France Très Haut Débit, la Commission européenne valide la demande portée par le gouvernement français et sa stratégie ambitieuse pour le déploiement d'internet.

## REFORME TERRITORIALE

- Le gouvernement présente **le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales** ainsi qu'un projet de loi portant **nouvelle organisation territoriale**

## de la République.

**ACTU :** ces deux projets de loi fondent la réforme territoriale souhaitée par le Président de la République et le Premier ministre. L'organisation décentralisée de la République, inscrite dans la Constitution, constitue un atout pour la France. Elle s'appuie sur une solidarité étroite entre l'État et les collectivités locales. Pourtant, au fil des lois de décentralisation successives, elle est devenue trop complexe et trop peu lisible pour les citoyens et les entreprises. Face à ce constat, la réforme territoriale poursuit trois objectifs principaux : simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales ; faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays ; renforcer les solidarités territoriales et humaines. Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie à cet effet de nouveaux blocs de compétences aux régions, au service du développement économique, de l'attractivité et du développement équilibré des territoires. Certaines compétences nouvelles leur seront transférées des départements ; collèges et politiques de mobilité (transports interurbains et scolaires, routes). Les régions pourront adopter des schémas prescriptifs qui garantiront la cohérence des actions menées par les différents niveaux de collectivités pour le développement économique et l'aménagement du territoire. Les ressources, notamment fiscales, des régions devront être adaptées à leurs nouvelles compétences. Le projet de loi relatif à la délimitation des régions et aux élections régionales et départementales dote, quant à lui, les régions françaises d'une taille adaptée aux enjeux économiques et de mobilité, qui leur permettra d'exercer à la bonne échelle leurs compétences stratégiques, de rivaliser avec les collectivités comparables en Europe et de réaliser des gains d'efficience.

**ACTION à l'Assemblée :** je compte déposer un amendement sur la fusion de notre région.



**ACTION en circonscription :** j'ai souhaité interroger fin mai les acteurs locaux au moyen d'un questionnaire adressé aux responsables territoriaux et aux élus pour recueillir leurs attentes et leurs critiques relatives à cette réforme.

**En savoir plus :** [prendre connaissance du projet de loi.](#)

[www.MoniqueRabin.fr](http://www.MoniqueRabin.fr) - Page Facebook de Monique Rabin



**Monique RABIN**  
Députée de Loire Atlantique  
Pays de Retz



"ACTUS/ACTIONS" : les thèmes portés par Monique Rabin

Commerce extérieur - Handicap - Vieillesse - Territoires - Agriculture - Jeunesse...

10 juin 2014 - N°8

## COMMERCE EXTERIEUR

### • Pour plus de lisibilité à l'international, l'UCCIFE change de dénomination

**ACTU** : après une décision concertée avec CCI France et CCI International, l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Étranger (UCCIFE) change de marque et de logo en déclinant l'identité visuelle du réseau des CCI de France. Cette décision s'inscrit dans la volonté des acteurs de renforcer la cohérence et l'unité du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'International. L'UCCIFE, association reconnue d'utilité publique, continue à exister juridiquement. Mais c'est sous la marque CCI France International qu'elle poursuit désormais son rôle d'animation, de représentation, de promotion et de coordination du réseau des CCI françaises dans le monde. Ce changement de marque pour la structure "tête de réseau" s'accompagne également d'un changement de dénomination pour les CCI membres. Les CCI Françaises à l'Étranger (CCIFE) deviennent ainsi les CCI Françaises à l'International (CCIFI).

**CHIFFRES CLÉS** : la marque CCI France International sera déclinée dans les **81 pays** d'implantation du réseau

**ACTION à l'Assemblée** : en tant que rapporteure sur le budget du commerce extérieur, j'ai souvent répété l'importance d'une meilleure lisibilité des acteurs à l'international. Je me réjouis donc de cette décision.

En savoir plus : [prendre connaissance du communiqué de l'UCCIFE](#).

## FISCALITE

• Dominique Lefebvre, député et François Auvigne, Inspecteur général des finances, ont remis le au Premier ministre le **rapport du groupe de travail sur la fiscalité des ménages**.

**ACTU** : le rapport analyse la progressivité d'ensemble de l'imposition des revenus, les instruments de soutien au pouvoir d'achat et d'incitation à l'activité des travailleurs modestes et les modalités de modernisation du recouvrement de l'impôt. Le Premier ministre a décidé de rendre public ce rapport.

En présentant les conclusions de leur travail, MM. Lefebvre et Auvigne ont, en particulier, souligné le consensus apparu sur la nécessité de corriger les conséquences pouvant en résulter sur d'autres impôts et en matière de prestations : en effet, lorsqu'une personne devient imposable, elle est soumise partiellement ou totalement aux taxes locales. Dans la ligne du Pacte de responsabilité et de solidarité, le Premier ministre a confirmé la détermination du Gouvernement à rendre le système fiscal français plus lisible, dans le cadre général d'une baisse des prélèvements sur les ménages modestes. Il a notamment souligné que le Gouvernement avait décidé de mettre en oeuvre, en 2015, l'allègement de cotisations salariales proposé par le rapport.

**ACTION à l'Assemblée :** présentation en commission des finances.

**En savoir plus :** [prendre connaissance du rapport.](#)

## FINANCES

• **Le gouvernement mettra en oeuvre dès 2014 une mesure d'allègement de l'impôt sur le revenu 2013 des ménages les plus modestes.**

**ACTU :** elle prendra la forme d'une réduction d'impôt de 350€ pour un célibataire et 700€ pour un couple, venant s'imputer automatiquement sur l'impôt sur le revenu dû par les contribuables. Elle sera apparente sur les avis d'imposition qui seront reçus cet automne. Elle bénéficiera aux foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à celui d'un salarié percevant une rémunération de 1,1 SMIC. Cette condition de seuil est « familialisée » : le seuil de revenus ouvrant droit au bénéfice de la mesure est double pour un couple, et augmenté pour chaque personne rattachée au foyer fiscal. La mesure permettra d'alléger l'impôt sur le revenu de 3,2 millions de foyers fiscaux, dont 1,8 million deviendront non imposés ou le demeureront alors qu'ils auraient été imposés en l'absence de la mesure. Elle corrigera également les effets de décisions fiscales défavorables aux ménages modestes prises par la majorité précédente (gel de barème auquel il a été mis fin, suppression progressive de la demi-part des personnes seules ayant élevé un enfant, etc.). Cet allègement d'impôt pour les plus modestes sera financé dans le respect des équilibres de finances publiques, grâce à la lutte renforcée contre la fraude fiscale et un rendement supérieur aux attentes des mesures de régularisation des avoirs détenus à l'étranger par certains Français.

**CHIFFRES CLÉS :** au total, c'est **plus d'1 milliard d'euro** orienté vers l'allègement de l'impôt pour les plus modestes.

## AGRICULTURE - SIMPLIFICATION

• **Le Comité pour la simplification de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a tenu sa première réunion.**

**ACTU :** ce comité traduit la volonté du Ministre de décliner le choc de simplification dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en association de l'ensemble des organisations professionnelles. La réunion a déjà permis de présenter 9 mesures de simplification : un accès facilité aux démarches par le nouveau site un accès facilité à la réglementation par le site BO-Agri ; des formulaires plus simples et plus efficaces ; de nouveaux services TelePAC ; des formalités d'exportation plus accessibles par « exp@don 2 » ; un allègement des procédures d'embauche et de



paie – Titre emploi – service agricole ; une simplification du plan de développement d'exploitation pour l'installation des jeunes agriculteurs ; la révision des fiches conseil pour l'emploi de phytosanitaires ; des formalités simplifiées de déplacement des bovins. L'objectif est de favoriser la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires.



**ACTION en circonscription** : je projette de faire le point sur le territoire en présence de Thierry Mandon sur la simplification des normes et de l'environnement fiscal des entreprises.

**En savoir plus** : [lire le guide du ministère sur les mesures de simplification.](#)

## ENERGIE

• **Deux députés proposent de dynamiser la politique de lutte contre le changement climatique.**

**ACTU** : dans le cadre du Comité d'évaluation et de contrôle, les députés Jean-Jacques Guillet (UMP) et François de Rugy (EELV) ont rendu un rapport parlementaire qui propose de dynamiser la politique française de lutte contre le changement climatique, en mobilisant des outils existants mais encore sous-investis. Le but de leur réflexion était d'apprécier l'efficacité des mesures prises par la France pour atteindre les objectifs du paquet énergie-climat, qu'elle a adopté en 2008. Objectifs multiples ou pas, les députés prescrivent avant tout de changer de cible en passant "de la notion d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à celle d'empreinte carbone". Mesurer l'une ou l'autre aboutit en effet à des résultats différents. Ils recommandent aussi de mettre l'accent sur deux secteurs "aux marges de progression importantes" : les transports et l'agriculture. Côté bâtiment, ils préconisent tout de même de mieux accompagner les ménages et de stabiliser les dispositifs (éco-PTZ, crédit d'impôt). "Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un outil à consolider. La question se pose de le rendre juridiquement opposable, à condition de veiller à sa mise à jour régulière et à sa vérification régulière", indique le rapport. Les députés invitent aussi à mieux se saisir d'autres outils existants : fonds de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour accompagner les collectivités territoriales, espaces Info- Energie financés par ces dernières et l'Ademe, etc.

**CHIFFRES CLÉS** : pour mémoire, le paquet énergie-climat prévoit de **réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre** de l'Union européenne d'ici à 2020 par rapport à 1990. Tout en portant la part des énergies renouvelables à 20% du mixénergétique.

**ACTION à l'Assemblée** : en tant que membre du Comité d'Evaluation et de Contrôle, j'ai pris connaissance et soutenu les propositions de mes collègues lors de l'examen du rapport au comité.



**ACTION en circonscription** : j'organise le 25 juin une rencontre à l'Assemblée en présence de plusieurs parlementaires de Loire Atlantique avec Valorem et France Energie Eolienne sur le potentiel et le bien fondé de l'éolien dans le grand ouest.

**En savoir plus** : [prendre connaissance de plusieurs informations en lien avec la lutte contre le](#)

[changement climatique.](#)

## SOLIDARITE

- **Le sénat adopte définitivement le texte sur le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade.**

**ACTU :** inspirée d'une initiative locale exemplaire : les salariés de l'entreprise Badoit dans la Loire ont spontanément fait don de 170 jours de travail à un de leurs collègues dont le fils, âgé de 11 ans, était atteint d'un cancer, pour lui permettre d'être accompagné de son père dans cette épreuve. L'article unique de la loi propose d'insérer un nouvel article dans le Code du travail pour permettre *"à tout salarié (...), sur sa demande et en accord avec son employeur, [de] céder tout ou partie des droits affectés sur son compte épargne temps à un salarié de l'entreprise qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants"*.

[www.MoniqueRabin.fr](http://www.MoniqueRabin.fr) - Page Facebook de Monique Rabin



**Monique RABIN**  
Députée de Loire Atlantique  
Pays de Retz



"ACTUS/ACTIONS" : les thèmes portés par Monique Rabin à l'Assemblée et en circonscription

Commerce extérieur - Handicap - Vieillesse - Territoires - Agriculture - Jeunesse...

27 mai 2014 - N°7

## FINANCES PUBLIQUES

• **Le Premier ministre présente le détail des 50 milliards d'économies.**

**ACTU** : les gouvernements successifs ont laissé filer la dette depuis 40 ans. Les 50 milliards d'économie permettront de mettre en oeuvre le pacte de responsabilité et de solidarité afin de renforcer notre économie, accélérer la croissance, créer plus d'emplois et redonner du pouvoir d'achat, en particulier aux salariés les plus modestes. Ces économies permettront également de réduire notre dépendance vis-à-vis des marchés financiers.

> 18 milliards d'économies seront réalisées par l'Etat : ces économies s'appuieront sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des ministères et des agences de l'Etat. Les créations d'emplois prévues dans l'Education nationale, la sécurité et la justice seront maintenues.

> 11 milliards d'économies seront réalisées par les collectivités locales : confier par exemple aux Conseils régionaux toutes les compétences de développement économique permettra près de 500M€ d'économies et aux entrepreneurs et bénéficiaires de ces aides une simplification de leurs démarches par la réforme de notre organisation territoriale.

> 10 milliards seront réalisés sur l'assurance maladie : les économies reposeront sur une nouvelle organisation des parcours de soins, l'amélioration de notre dépense de médicaments, l'action sur la pertinence médicale (ex : la distribution à l'unité et non à la boîte).

> 11 milliards d'économies seront réalisés sur les dépenses de protection sociale : les caisses de sécurité sociale dégageront 1,2 Md € d'économies, en exploitant notamment les possibilités offertes par la dématérialisation et la simplification. Les prestations sociales ne seront pas revalorisées pendant un an, les minimas sociaux en revanche le seront. Les revalorisations exceptionnelles du RSA, du complément familial et de l'allocation de soutien familial sont décalées d'un an.

**CHIFFRES CLÉS** : 30 % de la richesse nationale est consacrée aux dépenses de protection sociale.



**ACTION en circonscription :** je suis intervenue le 28 avril à la fédération du PS devant les militants et en réunion ouverte de section le 22 mai dernier.

**ACTION à l'Assemblée :** j'ai voté le 29 avril le pacte de stabilité et de solidarité.

**En savoir plus :** [prendre connaissance du plan d'économies en détails](#)

• **Alain Lambert et Martin Malvy ont remis au Président de la République leur rapport sur la maîtrise collective des finances publiques.**

**ACTU :** les deux anciens ministres du Budget recommandent à l'Etat de négocier avec chacune des grandes collectivités un pacte triennal fixant des objectifs en matière de dépenses, d'impôts ou d'endettement. Les collectivités seraient incitées à s'engager dans cette démarche par un bonus-malus sur la dotation globale de fonctionnement. Les deux élus préconisent par ailleurs une réforme des structures territoriales et une clarification de leurs compétences.

**CHIFFRES CLÉS :** le gouvernement propose que les collectivités prennent part à l'effort à hauteur de 11 milliards. L'UMP a demandé que ce chiffre soit porté à 20 milliards.

**ACTION à l'Assemblée :** le 20 mai j'ai participé au groupe de travail sur la réforme territoriale.

[www.MoniqueRabin.fr](http://www.MoniqueRabin.fr) - Page Facebook de Monique Rabin